



13210 - Les tourments de la mort allègent-ils les péchés

question

Les pénibles tourments de la mort allègent-ils les péchés? La maladie elle-même entraine-t-elle cet effet? Nous espérons qu'on nous édifie à ce sujet?

la réponse favorite

Louange à Allah.

En effet, tout ce qui atteint l'humain en termes de maladie, de difficultés, de tourments ou de troubles, ne serait-ce qu'un pique d'épine, entraîne l'expiation de ses péchés. S'il demeure patient pour complaire à Allah, il gagne en plus de l'expiation des péchés, la récompense accordée suite à l'arrivée du mal qui l'a atteint. Aucune différence entre le fait d'adopter une telle attitude à la rencontre de la mort et avant. Les malheurs sont des facteurs d'expiation des péchés pour le croyant. Cela s'atteste dans la parole du Très-haut: « Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup. » (Coran, 42:30) Si les malheurs résultent de nos mauvais actes, on en déduit qu'ils nous en purifient. En outre, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) nous a appris que chaque fois qu'un croyant est troublé ou tourmenté ou atteint d'un préjudice, ne serait que d'un pique d'épine, Allah en fait le moyen d'expier ses péchés.